

SÉANCE
EXTRAORDINAIRE

Du 31 mai 2022 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 13 h, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire suppléant Stéphane Amireault, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Michel Ouellet, Manon Leblanc, Dona Bouchard et Vicky Robichaud.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant Stéphane Amireault procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

Confirmation de la convocation de la présente séance extraordinaire

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. La greffière dépose le certificat de transmission de documents.

209-05-2022

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour tel que déposé.

----- A D O P T É E -----

210-05-2022

Résolution autorisant l'adoption du Règlement numéro U-001-05 modifiant le règlement de permis et certificats numéro U-001 et ses amendements afin de modifier certaines normes pour l'émission de divers permis et certificats

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro U-001-05 vise à modifier la valeur des travaux nécessitant l'obtention d'un permis ainsi que de retirer l'obligation d'obtenir un permis pour un bâtiment accessoire sans fondation. Il vise également à retirer l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'installation d'un spa de moins de 2000 litres, pour l'installation ou la modification d'une clôture, d'un muret ou la plantation d'une haie et pour du déblai et du remblai ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu copie du présent règlement au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par Madame la Conseillère Manon Leblanc, une présentation et un dépôt du règlement ont été faits lors de la séance d'ajournement du 24 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière depuis son dépôt ;

CONSIDÉRANT que le règlement proposé est disponible pour consultation depuis le début de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro U-001-05 modifiant le règlement de permis et certificats numéro u-001 et ses amendements afin de modifier certaines normes pour l'émission de divers permis et certificats et ce, tel que déposé.

----- ADOPTÉE -----

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

211-05-2022

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est
PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 13 h 07.

----- ADOPTÉE -----

STÉPHANE AMIREAULT
Maire suppléant

FLAVIE ROBITAILLE
Greffière